

GESTION
DES DÉCHETS

THÉMATIQUE

ORGANISME



SYVADEC

PARTENAIRES

- ADEME – Direction régionale Corse
- Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

COÛT TOTAL (HT)

- Montant total : 326 700 €
- Financements :
ADEME (70%) : 228 700 €
OEC (10%) : 32 700 €

BILAN « DÉVELOPPEMENT DURABLE »
À TERME



- Cette opération a permis de collecter
- 312 tonnes de déchets en 2011,
 - 376 tonnes en 2012,
 - 423 tonnes en 2013.

Mise en place de la filière des textiles usagés : SYVADEC

Pourquoi agir ?

En novembre 2009, le Syvadedc a signé, avec l'ADEME, un accord cadre de 5 ans l'engageant à :

- **mettre en place un programme** local de prévention des déchets,
- **atteindre un objectif de réduction a minima** de 7% en 5 ans des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

Au cours de la première année, le Syvadedc a élaboré le programme d'actions à mettre en œuvre pour les 4 années suivantes, permettant d'atteindre les objectifs fixés à terme.

Une de ces actions est la mise en œuvre de la filière des textiles usagés produits sur le territoire du Syvadedc. Rappelons que l'identification des actions du programme de prévention des déchets du Syvadedc est fondée sur la réalisation d'un diagnostic de son territoire afin d'inventorier les principaux gisements d'évitement et de détournement.

Cette opération constitue la phase 1 d'un dispositif qui en compte au total 3.



ENSEIGNEMENTS



Depuis le lancement de la filière, **124 bornes ont été installées sur tout le territoire corse.**

Ces conteneurs textiles sont implantés :

- ▶ dans toutes les recycleries présentes sur le territoire,
- ▶ sur les parkings des enseignes de la grande distribution partenaires,
- ▶ dans les boutiques des associations locales partenaires,
- ▶ dans certaines communes.

DATE DE LANCEMENT DE L'OPÉRATION

▶ 2013

À SUIVRE

Exemples à suivre téléchargeables sur les sites :

www.oec.fr

www.corse.ademe.fr

Mise en place de la filière des textiles usagés : SYVADEC

En quoi consiste cette opération ?

L'opération consiste en la mise en place sur le territoire du Syvadec et une partie du territoire ajaccien de bornes destinées à collecter les textiles usagées en vue de les réemployer pour environ 50% du gisement collecté hors rebut et les recycler pour environ 50% du gisement collecté hors rebut.

Ces bornes sont équipées de sonde de remplissage. Elles sont accessibles et installées :

- sur les parkings de grandes et moyennes surfaces (ex : carrefour, géant casino),
- sur les terrains d'associations caritatives locales (ex : secours populaire, resto du cœur),
- dans des communes,
- et dans des déchèteries.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des filières dédiées basées sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), principe auquel la loi Grenelle II a donné une valeur légale.



En ce qui concerne les textiles, l'éco-organisme Eco-TLC permet à tous les professionnels des industries et commerces du textile (metteurs sur le marché) de répondre collectivement à leurs obligations : assurer le réemploi et le recyclage des textiles usagés.

Le Syvadec organise la collecte des déchets sur le territoire jusqu'au point de relais le plus proche se situant à Avignon. L'entreprise « Le Relais » reprend les textiles usagés sur le point de relais et assure :

- ➔ le réemploi par une distribution par la vente de la crème (qualité supérieure) ou l'export (pour les fripes) ;
- ➔ le recyclage (chiffons, effilochage),
- ➔ la destruction (rebut).

Focus

Une fois collectés, les vêtements, chaussures, petites maroquineries...concernés par la filière, sont acheminés vers le centre de tri de Provence TLC localisé à Vitrolles ou chaque matière trouve repreneur (transformation, revente...).

98% des textiles collectés sont valorisés :

- ➔ 49% réemploi (fripes, export)
- ➔ 49% recyclage (chiffons)

Facteurs de reproductibilité

Un des succès de cette opération repose sur une campagne de communication efficace dès le lancement de la filière et grâce à des partenariats avec des associations locales notamment dans le cadre de la confection de vêtements 100% recyclés.

➔ Pour en savoir plus

- ▶ Sur le site de l'ADEME : www.corse.ademe.fr
- ▶ Sur le site de l'OEC : www.oec.fr
- ▶ Sur le site : www.donnersestvetements.fr

➔ Contacts

- ▶ ADEME : Direction Régionale Corse – 04 95 10 58 58 – Pierre Olivier FILIPPI
- ▶ OEC – 04 95 34 84 44 – Patrick BATESTI